

## CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2019

### COMpte RENDU

L'an deux mille dix-neuf, le dix-neuf mars, à vingt heures, les membres du conseil municipal, dûment convoqués le douze mars deux mille dix-neuf, se sont réunis en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur le maire, Claude BAUDIN.

Présents : Claude BAUDIN, Fabienne LABARRIERE, Isabelle PRUD'HOMME, Jean-Marc BONNIN, Danielle RIVET, Philippe VIDAL, Jeanne FETTU, Pierre BECKER, Françoise MIGNOT, Jean-Marie BOURGEUS, Renée BROUX, Alain PRIET, Marie-Luce FLEURY, Jean-Philippe GUERRY, Jean-Louis GARNIER, Danielle CHEVAL, Fabrice SIRE, Sandrine PROUST, Vito LA SCOLA, Alain GENITEAU, Colette DAUPHIN, Guy DEMONT, Marie-Christine BASTARD.

Absents représentés : Jean-Pierre HERVOIR (procuration à C. Baudin), Katy BESSON (procuration à I. Prud'Homme), Stéphane MAGRENON (procuration à F. Labarrière), Gabriel BARDO (procuration à A. Géniteau).



Monsieur le maire ouvre la séance et procède à l'appel.

Françoise MIGNOT est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Le procès-verbal de la séance du 5 février 2019 est approuvé à l'unanimité.

Quitus est donné pour les décisions qui ont été prises par Monsieur le maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.



#### **D 2019-042 : ville / compte administratif 2018 / budget principal**

Avant de passer à l'approbation des comptes, Monsieur le maire quitte la salle.

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de sa doyenne Colette Dauphin, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Monsieur Claude Baudin, maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré et après en avoir délibéré, à la majorité (2 contre : Guy Demont et Marie-Christine Bastard) :

✚ donne acte au maire de la présentation faite du compte administratif 2018 de la ville, lequel peut se résumer ainsi :

<i>Fonctionnement</i>	
total des mandats (dépenses)	6 596 447,20 €
total des titres (recettes)	9 251 115,86 €
<b>Excédent</b>	<b>2 654 668,66 €</b>
<i>Investissement</i>	
total des mandats (dépenses)	3 689 437,09 €
total des titres (recettes)	6 041 523,84 €
<b>Excédent</b>	<b>2 352 086,75 €</b>

- + constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour la comptabilité annexe, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulements du bilan d'entrée et du bilan de sortie aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- + reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- + arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Monsieur le maire rejoint la salle et remercie les conseillers pour leur vote.



**D 2019-043 : « Le clos du peux blanc » / compte administratif 2018 / budget annexe**

Avant de passer à l'approbation des comptes, Monsieur le maire quitte la salle.

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de sa doyenne Colette Dauphin, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Monsieur Claude Baudin, maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré et après avoir délibéré, à la majorité (2 contre : Guy Demont et Marie-Christine Bastard) :

- + donne acte au maire de la présentation faite du compte administratif 2018 du lotissement communal « Le clos du peux blanc »,
- + constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour la comptabilité annexe, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulements du bilan d'entrée et du bilan de sortie aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- + arrête les résultats définitifs.

Monsieur le maire rejoint la salle et remercie les conseillers pour leur vote.



**D 2019-044 : ville / compte de gestion 2018 / budget principal**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des voix exprimées (2 abstentions : Guy Demont et Marie-Christine Bastard) :

- + déclare que le compte de gestion de la ville dressé pour l'exercice 2018 par le trésorier principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.



**D 2019-045 : « Le clos du peux blanc » / compte de gestion 2018 / budget annexe**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des voix exprimées (2 abstentions : Guy Demont et Marie-Christine Bastard) :

- + déclare que le compte de gestion du budget annexe du lotissement communal « Le clos du peux blanc » dressé pour l'exercice 2018 par le trésorier principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.



**D 2019-046 : ville / affectation des résultats / budget principal**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des voix exprimées (2 abstentions : Guy Demont et Marie-Christine Bastard) :

- + décide d'affecter les résultats de l'exercice 2018 comme suit :

	Résultat de clôture 2017	Part affectée à l'investissement (1068)	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de clôture 2018
Investissement	-1 669 695,28		2 352 086,75	682 391,47
Exploitation	1 564 286,50	1 564 286,50	2 654 668,66	2 654 668,66
	<b>-105 408,78</b>	<b>1 564 286,50</b>	<b>5 006 755,41</b>	<b>3 337 060,13</b>

## A inscrire au budget 2019

002 - R	Excédents de fonctionnement	0,00 €
001 - R	Excédents d'investissement	682 391,47 €
1068 - R	Excédents de fonctionnement capitalisés	2 654 668,66 €



### D 2019-047 : fixation des taux d'imposition 2019

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des voix exprimées (3 abstentions : Alain Géniteau, Colette Dauphin, pouvoir de Gabriel Bardo) :

- ✚ fixe les taux d'imposition 2019 comme suit :

Taxe d'habitation	10,19 %
Taxe foncier bâti	21,57 %
Taxe foncier non bâti	40,78 %



### D 2019-048 : ville / budget principal 2019

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (4 abstentions : Philippe Vidal, Alain Géniteau, Colette Dauphin, pouvoir de Gabriel Bardo ; 2 contre : Guy Demont, Marie-Christine Bastard) :

- ✚ adopte par chapitre le budget principal 2019 qui s'établit comme suit :
  - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
  - au niveau du chapitre pour la section d'investissement, avec les chapitres «opérations d'équipement» de l'état III B3
  - avec vote formel sur chacun des chapitres et des états annexes

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Libellé	BP 2019	Chap.	Libellé	BP 2019
011	dép. afférentes à l'expl.courante	1 960 000,00	013	atténuations de charge	132 500,00
012	dép. afférentes au personnel	3 820 000,00	70	produits de services, du domaine et ventes div.	583 000,00
014	atténuations de produits	536 000,00	73	impôts et taxes	5 958 250,00
65	autres charges de gestion courante	335 500,00	74	dotations et participations	1 055 000,00
<b>total des dépenses de gestion courante</b>		<b>6 651 500,00</b>	75	autres produits de gestion courante	106 000,00
66	charges financières	160 000,00	<b>total des recettes de gestion courante</b>		<b>7 834 750,00</b>
67	charges exceptionnelles	220 000,00	76	produits financiers	50,00
022	dépenses imprévues	80 000,00	77	produits exceptionnels	20 200,00
<b>total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>7 111 500,00</b>	<b>total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>7 855 000,00</b>
023	virement à la section d'investissement	580 000,00			
042	opérations d'ordre de transfert entre sections	263 500,00	042	opérations d'ordre de transfert entre sections	100 000,00
<b>total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>843 500,00</b>	<b>total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>100 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>7 955 000,00</b>	<b>TOTAL</b>		<b>7 955 000,00</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Libellé	BP 2019	Chap.	Libellé	BP 2019
204	subventions d'équipement versées		13	subventions d'investissement	321 351,10
21	immobilisations corporelles	6 461 643,27	16	emprunts et dettes assimilées	1 800 000,00
<b>total des dépenses d'équipement</b>		<b>6 461 643,27</b>	<b>total des recettes d'équipement</b>		<b>2 121 351,10</b>
10	dotations, fonds divers, réserves	62 000,00	10	dotations, fonds divers et réserves	1 190 000,00
13	subventions d'investissement		1068	excédents de fonctionnement capitalisés	2 654 668,66
16	emprunts et dettes assimilées	766 000,00	165	dépôts et cautionnements reçus	
020	dépenses imprévues	106 356,73	024	produits des cessions d'immobilisations	4 088,77
<b>total des dépenses financières</b>		<b>934 356,73</b>	<b>total des recettes financières</b>		<b>3 848 757,43</b>
458101	opérations pour compte de tiers		458201	opérations pour compte de tiers	0,00
<b>total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>7 396 000,00</b>	<b>total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>5 970 108,53</b>
040	opérations d'ordre de transfert entre sections	100 000,00	021	virement de la section de fonctionnement	580 000,00
<b>total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>100 000,00</b>	040	opérations d'ordre de transfert entre sections	263 500,00
			<b>total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>843 500,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>7 496 000,00</b>	<b>TOTAL</b>		<b>6 813 608,53</b>
D001 Déficit d'investissement reporté de N-1			R001 Excédent d'investissement reporté		682 391,47
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>		<b>7 496 000,00</b>	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>		<b>7 496 000,00</b>



### D 2019-049 : subventions aux associations

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des voix exprimées (3 abstentions : Alain Géniteau, Colette Dauphin, pouvoir de Gabriel Bardo) :

✚ décide d'attribuer aux associations loi 1901 au titre de l'exercice 2019 les subventions suivantes :

<i>intitulé</i>	<i>2019</i>
Saint-Palais sports football	12 000
Athlétique club	5 000
Judo club	3 000
Amitié sports loisirs	1 450
Crescendo	1 250
Téléthon	1 200
Drôles de parents	850
Océan sports danses	800
Vélo club	800
Club des amis	750
La palette	650
Amicale des anciens combattants	600
SNSM Royan côte de beauté	550
Billard club	500
Resto du cœur	500
Royan solidarité (banque alimentaire)	500
ACCA (chasse)	400
Bridge fit club	300
Syndicat d'initiative	250
Chœur du violon	200
Don de sang bénévole de St-Palais	200
La boule marinière	150
Les Pallaidians	150
Tarot	150
Sabaki aikido	125
Conservatoire de l'estuaire	110
Accueil enfants urgence - Smur	100
AFSEP (sclérose en plaques)	100
ALMA (lutte contre la maltraitance animale)	100
APF 17 (paralysés de France)	100
Club de modélisme	100
Hôpital pour les enfants	100
Secours catholique	100
<b>TOTAL</b>	<b>33 135</b>



### **D 2019-050 : signalétique plage / convention financière CARA**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (1 contre : Sandrine Proust) :

- ✚ autorise Monsieur le maire à signer la convention avec la communauté d'agglomération Royan atlantique pour la conception, l'acquisition, la pose et l'entretien de signalétique spécifique des plages de la commune.



### **D 2019-051 : EPF - CARA - commune / avenant n° 2 de la convention tripartite**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (6 abstentions : Isabelle Prud'Homme, Jean-Louis Garnier, Sandrine Proust, Alain Géniteau, Colette Dauphin, pouvoir de Gabriel Bardo ; 1 contre : Jean-Philippe Guerry) :

- ✚ porte l'engagement financier global, au titre de la convention opérationnelle, de 3,5 millions d'euros à 7,5 millions d'euros,
- ✚ modifie le périmètre d'intervention de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine,
- ✚ autorise Monsieur le maire à signer l'avenant n° 2 à intervenir et toutes pièces s'y rapportant



### **D 2019-052 : EPF / acceptation cession terrains au 31 avenue des Bruyères**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✚ donne son accord sur la cession à intervenir entre l'EPF de Nouvelle-Aquitaine, la société Habitat 17 et la société Maisons Prim'access dans le cadre de l'objectif de construction de logements sociaux poursuivi par la commune,
- ✚ demande à l'EPF de Nouvelle-Aquitaine de mettre en place toutes les conditions pour apporter les garanties assurant le respect des engagements pris par les sociétés Maisons Prim'access et Habitat 17 vis-à-vis de la commune de Saint-Palais-sur-Mer,
- ✚ accepte par anticipation la rétrocession de la voirie interne dite « rue des Muscaris » et de ses espaces communs qui sera régularisée par acte administratif ou notarié une fois les travaux achevés,
- ✚ autorise Monsieur le maire à signer tout document à intervenir pour permettre la réalisation de l'opération.



### **D 2019-053 : chemin des Roses / plan d'alignement**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✚ désigne Maître Thierry Gilbert, notaire associé à Royan (17200), pour la rédaction des actes à intervenir avec :
  - Monsieur et Madame KLEYNJANS (emprises sur parcelles AM 74 et AM 533 : 42 m<sup>2</sup>) ;
  - Monsieur et Madame RICHON (emprise sur parcelle AM 476 : 6m<sup>2</sup>) ;
  - Madame Christine PAPIN (emprise sur parcelle AM 475 : 33 m<sup>2</sup>) ;
  - Monsieur et Madame DIET (emprises sur parcelles AM 349 et AM 474 : 126 m<sup>2</sup>) ;
  - l'indivision LIQUARD (emprises sur parcelles AM 78 et AM 60 : 64 m<sup>2</sup>)
- ✚ autorise Monsieur le maire à signer les actes et tous documents correspondant.



### **D 2019-054 : grands évènements / conventions de mécénat**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✚ autorise Monsieur le maire à la signature des conventions de mécénat à intervenir à l'occasion des grands évènements d'animations de la ville.



### **D 2019-055 : actions auprès des familles / conventions de partenariat CARA**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✚ approuve les conventions à intervenir avec la communauté d'agglomération Royan atlantique sur les piliers 1, 2 et 3 de sa politique sociale envers la jeunesse,
- ✚ dit que la communauté d'agglomération Royan atlantique versera une contribution financière de 5 000 € pour les piliers 1 et 3 et une contribution de 6 000 € pour le pilier 2.



### **D 2019-056 : label « Lire et faire lire »**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✚ s'engage à promouvoir la lecture sur son territoire en favorisant le développement du programme "Lire et faire lire" a minima en communiquant sur les actions menées par les bénévoles pour valoriser et développer la mise en place du programme et en favorisant la présence de "Lire et faire lire" dans le PEL (projet éducatif local).



### **D 2019-057 : LPO / convention refuge de biodiversité**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✚ approuve la labellisation "refuge LPO" du parc Raymond Vignes et le financement de l'accompagnement scientifique pour un montant de 4 419 € (quatre mille quatre cent dix-neuf euros),
- ✚ autorise Monsieur le maire à signer la convention entre la commune et la ligue pour la protection des oiseaux (LPO).



### **D 2019-058 : CDG 17 / adhésion au service retraite**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✚ autorise Monsieur le maire à signer la convention relative à l'adhésion au service retraite du centre de gestion de la Charente-Maritime.



### **D 2019-059 : création emplois saisonniers**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✚ décide d'ouvrir temporairement les postes définis comme suit :

#### *Police municipale*

- du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août :
  - 3 adjoints administratifs à temps complet (IB348 pour 1 ; IB353 pour 2)

#### *Animation – évènementiel*

- du 15 juin au 15 septembre :
  - 1 adjoint technique à temps complet (IB348)
- du 1<sup>er</sup> mai au 1<sup>er</sup> octobre :
  - 1 adjoint technique à temps non complet (IB348)

#### *Commerce*

- du 6 avril au 28 septembre :
  - 1 adjoint technique à temps complet (IB348)
- du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août :
  - 1 adjoint technique à temps complet (IB348)

#### *Espaces verts*

- du 1<sup>er</sup> avril au 29 septembre :
  - 1 adjoint technique à temps complet (IB348)

#### *Technique*

- du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre :
  - 1 adjoint technique à temps complet (IB348)
- du 1<sup>er</sup> juin au 1<sup>er</sup> septembre :
  - 1 adjoint technique à temps complet (IB348)
- du 1<sup>er</sup> juillet au 1<sup>er</sup> septembre :
  - 5 adjoints techniques à temps complet (IB348)
  - 6 adjoints techniques à temps non complet (IB348)
  - 1 adjoint technique à temps complet (IB348)

#### *Nautisme*

- du 28 mars au 19 octobre :
  - 1 opérateur qualifié des activités physiques et sportives à temps complet (IB389)
- du 11 juin au 11 septembre :
  - 1 adjoint administratif à temps complet (IB348)

- du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août :
  - 1 adjoint technique à temps complet (IB348)
- du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août :
  - 7 opérateurs des activités physiques et sportives (IB380)



**D 2019-060 : remboursement de sinistre**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✚ approuve le remboursement de la roue à Monsieur Gérard FEY pour un montant de 187,80 €.



L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire lève la séance à 22 h 45.

